67

Commission permanente

Séance du 4 décembre 2023

Rapporteur : M. MARTIN | 48817

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Acquisition du foncier du Centre départemental d'action sociale de Redon

Le lundi 04 décembre 2023 à 14h17, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BRUN, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h40.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation domaniale en date du 31 juillet 2023 ;

Expose :

Afin d'offrir ses services d'action sociale aux habitants du Pays de Redon, le Département d'Ille-et-Vilaine a construit et financé en 1992, un Centre départemental d'action sociale situé 9 avenue de la gare à à Redon. Ce bâtiment a été édifié sur un terrain communal, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif contractualisé avec la ville de Redon le 6 novembre 1992, pour une durée de 99 ans, et ceci en échange d'une redevance annuelle d'1 franc symbolique.

Au gré de divisions foncières, ce terrain communal, cadastré AC 425, présente aujourd'hui une contenance de 1 160 m².

Le bail emphytéotique administratif en cours stipule qu'à l'expiration du bail, le preneur laissera et abandonnera au bailleur ou à ses ayants droit, les constructions que le preneur est obligé d'élever, sans pouvoir prétendre à aucune espèce d'indemnité. De fait, sortir de ce bail emphytéotique administratif et obtenir la propriété entière de ce site permettra au Département d'en avoir la pleine maîtrise et de valoriser à terme ses investissements le cas échéant.

Aussi, le Département a sollicité la ville de Redon dès l'année 2019 pour racheter le terrain, objet du bail emphytéotique administratif. Après négociation, et au vu de l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 31 août 2023 (joint en annexe), cette acquisition est proposée au prix de 70 000 euros.

Cette acquisition, qui mettra donc fin au bail emphytéotique administratif en cours, est confiée à Maître Caroff, notaire à Redon. Les frais d'acte, à la charge du Département, sont estimés à 3 000 €.

Décide :

- d'acquérir du terrain au prix de 70 000 € (parcelle cadastrale AC 425 d'une superficie de 1 160 m²) sur lequel a été édifié le Centre départemental d'action sociale situé avenue de la gare à Redon, et faisant l'objet d'un bail emphytéotique administratif signé avec la ville de Redon le 6 novembre 1992 ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document et tout acte relatif à cette acquisition, dont la rédaction est confiée à l'office notarial de Maître Caroff, notaire à Redon.

Vote :

Pour : 54	Contre : 0	Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 5 décembre 2023 ID : CP20232023	Pour extrait conforme Signé électroniquement le jeudi 07 décembre 2023 Pour le Président et par délégation, La cheffe du Service de l'assemblée Blandine GUIHEUX